

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Amitraz Solid Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Industrie Nord 1
6105 Schachen - Switzerland

Téléphone : +41 41 499 97 97

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

amitraze (ISO)

Paraformaldéhyde

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle)

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'administration orale : 10 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas de contact avec la peau : 10 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 10 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 10 %

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Amitraz Solid Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 1734734-00020 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 06.06.2017

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
amitraz (ISO)	33089-61-1 251-375-4 612-086-00-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie, Système nerveux central) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 50 - < 70
Paraformaldéhyde	30525-89-4	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3

Amitraz Solid Formulation

Version 11.0	Date de révision: 17.06.2025	Numéro de la FDS: 1734734-00020	Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée: 06.06.2017
-----------------	---------------------------------	------------------------------------	---

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle)	577-11-7 209-406-4			>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. |
| Protection pour les secouristes | : | Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8). |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Oxydes de métaux
Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- une ventilation locale par aspiration.
 - Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
 - Ne pas respirer les poussières.
 - Ne pas avaler.
 - Eviter tout contact avec les yeux.
 - Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 - A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 - Conserver à l'abri de l'eau.
 - Protéger de l'humidité.
 - Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
 - Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
 - Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène :
- Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun :
- Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
 - Oxydants forts
 - Substances et mélanges autoréactifs
 - Peroxydes organiques
 - Explosifs
 - Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) :
- Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

- La valeur limite pour les poussières en général
- 3 mg/m³
 - Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières alvéolaires)
 - Base: CH SUVA

Amitraz Solid Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 1734734-00020 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 06.06.2017

10 mg/m³
Type de valeur (Type d'exposition): VME (poussières inhalables)
Base: CH SUVA

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
amitraze (ISO)	33089-61-1	TWA	10 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	1250 µg/100 cm ²	Interne
Carbonate de calcium	471-34-1	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m ³	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	VME	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Cancérogène, Catégorie 2, Institut national de sécurité et de santé au travail, Administration de la sécurité et de la santé au travail, Fondation allemande pour la recherche, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m ³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m ³	2004/37/EC
	Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérogènes ou mutagènes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Silicate d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	3 mg/m ³

Amitraz Solid Formulation

Version 11.0 Date de révision: 17.06.2025 Numéro de la FDS: 1734734-00020 Date de dernière parution: 14.04.2025
Date de la première version publiée: 06.06.2017

			miques	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m3
Carbonate de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,36 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	6,1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,06 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6,1 mg/kg p.c./jour
Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1416,82 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	200,89 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	419,25 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	120,54 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	13,39 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Silicate d'aluminium	Eau douce	4,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	25 mg/l
	Eau de mer	0,082 mg/l
Carbonate de calcium	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle)	Eau douce	0,18 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,152 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	12,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	17,789 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,779 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,04 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Appliquer les mesures pour prévenir les explosions de poussière.

Prendre des mesures pour que les systèmes de manipulation des poussières (tels que les gaines d'extraction, les collecteurs de poussières, les récipients et l'équipement de transformation) soient conçus de manière à empêcher toute libération de poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées. En cas de risque d'éclaboussures, porter: Écran facial L'équipement doit être conforme à la norme EN SN 166
Protection des mains		
Matériel	:	Gants résistant aux produits chimiques
Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
Protection respiratoire	:	Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire. Le filtre doit être conforme à SN EN 14387
Filtre de type	:	Type mixte protégeant des particules et des gaz/vapeurs inorganiques (B-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	poudre
Couleur	:	blanc
Odeur	:	Donnée non disponible
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et in-	:	Donnée non disponible

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

tervalle d'ébullition

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Des produits de décomposition dangereux se formeront au contact de l'eau ou de l'air humide.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.
Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air humide : Formaldéhyde

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 958,7 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

amitraze (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 400 mg/kg
DL50 (Souris): > 1.085 mg/kg
DL50 (Cochon d'Inde): > 400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.600 mg/kg

Paraformaldéhyde:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 592 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1,07 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 10.000 mg/kg

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.080 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Paraformaldéhyde:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Paraformaldéhyde:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Dermale
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Produit sensibilisant

Paraformaldéhyde:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Résultat	: positif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Evaluation	: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
-------------------	--

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Type de Test	: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Espèce	: Humain
Résultat	: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

amitraz (ISO):

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
	Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Résultat: négatif

Paraformaldéhyde:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Type de Test: test du micronoyau in vitro Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

	similaires
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: positif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Résultat(s) positif(s) de tests de mutagénicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: équivoque Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
-----------------------	--

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

amitraz (ISO):

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 2 années
NOAEL	: > 10,18 Poids corporel mg / kg
Résultat	: négatif
Espèce	: Souris
Durée d'exposition	: 2 années
LOAEL	: 2,3 Poids corporel mg / kg

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Résultat	: positif
Organes cibles	: Foie, Estomac

Paraformaldéhyde:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 105 semaines
Résultat	: négatif

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Inhalation
Durée d'exposition	: 28 Mois
Résultat	: positif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation	: Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux
------------------------------	---

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

amitraz (ISO):

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Fertilité: NOAEL: > 4,8 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 3 Poids corporel mg / kg Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg / kg Résultat: Incidences sur le développement du fœtus.

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
-------------------------	---

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Paraformaldéhyde:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

amitraz (ISO):

Organes cibles : Foie, Système nerveux central
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

amitraz (ISO):

Espèce : Souris
NOAEL : 3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Foie

Espèce : Chien
NOAEL : 0,25 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Système nerveux central, Foie

Paraformaldéhyde:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 105 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Espèce	: Rat
NOAEL	: 750 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

amitraze (ISO):

Ingestion	: Organes cibles: Système nerveux central
-----------	---

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

amitraze (ISO):

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,45 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,035 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 91 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00148 mg/l Durée d'exposition: 32 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,0011 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Paraformaldéhyde:

Toxicité pour les poissons : CL50 : > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 10 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 49 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 82,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	:	EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 22 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 164 mg/l Durée d'exposition: 16 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	EC10: 9 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Paraformaldéhyde:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	---	--

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 91,2 % Durée d'exposition: 28 jr
------------------	---	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

amitraze (ISO):

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Facteur de bioconcentration (FBC): 1.333
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,5

Paraformaldéhyde:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -1,40 Remarques: Calcul
---------------------------------------	---	-------------------------------------

Sulfosuccinate sodique de bis(2-éthylhexyle):

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,998 Remarques: Calcul
---------------------------------------	---	-------------------------------------

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

amitraze (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: 3,3

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

ADN	:	UN 3077
ADR	:	UN 3077
RID	:	UN 3077
IMDG	:	UN 3077
IATA	:	UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (amitraz (ISO))
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (amitraz (ISO))
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (amitraz (ISO))
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (amitraz (ISO))
IATA	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (amitraz (ISO))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M7
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tun-	: (-)

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable
Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : amitraze (ISO)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Le produit appartient au groupe chimique 1 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé
DSL : non déterminé
IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	: Europe. Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail - Annexe III
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2004/37/EC / STEL	: Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	: moyenne pondérée dans le temps
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -

Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Carc. 1B	H350
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.
Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim 813.11)



Amitraz Solid Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 14.04.2025
11.0	17.06.2025	1734734-00020	Date de la première version publiée: 06.06.2017

renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR